

REGARDS sur Sillé le Philippe



LE MOT DE LA MAIRE



Depuis le début de l'année 2021, le centre bourg vit au rythme des travaux de réaménagement de la rue Principale et sa physionomie change chaque semaine. Pour autant, les travaux sont loin d'être terminés puisque l'aménagement de la place de l'église va occuper les ouvriers une partie de l'été et se poursuivront de la boulangerie vers le carrefour du monument aux morts, puis dans le haut de la rue Neuve, pour se terminer vers la fin de l'année 2021 avec l'aménagement autour de la mairie.

D'autres projets sont à l'étude, comme l'installation d'une aire de jeux pour les enfants pour laquelle la municipalité a sollicité l'aide du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), ou en attente de réponses pour l'obtention de subventions, comme l'implantation d'un city stade, la rénovation de l'ensemble du réseau d'éclairage public ou la réfection de la voirie communale.

En ces temps de pandémie, l'accompagnement à la vaccination de nos Aînés a retenu toute l'attention de mon équipe. Les membres du CCAS ont pris contact avec les Silléens de 75 ans et plus pour leur faciliter les démarches d'inscription. Une vingtaine de personnes ont pu bénéficier de ce soutien. Une aide au transport vers le centre de vaccination de Saint Mars la Brière leur a également été proposée par Marie-Noëlle DUJARDIN, Adjointe aux affaires sociales.

Depuis le 10 mai 2021, la cantine scolaire est devenue un service communal. La commission « Cantine scolaire », mise en place dès le 26 mars dernier, s'est réunie à plusieurs reprises pour permettre à ce service de fonctionner dès la passation entre l'association et la mairie, afin d'assurer la continuité dans la fourniture des repas.

Vous découvrirez, au fil de ce magazine, tous les travaux et réalisations dans la commune de ce dernier semestre. Un certain nombre de ces chantiers ont pu être réalisés grâce au concours de bénévoles. Je tiens à remercier particulièrement toutes les personnes qui proposent leur aide en donnant de leur temps ou en prêtant leur matériel gracieusement. Je remercie également l'ensemble du personnel communal pour son implication dans l'accompagnement des projets des élus qui oeuvrent à mes côtés dans l'intérêt général.

J'espère, avec l'amélioration de la situation sanitaire, nous retrouver prochainement pour des moments de convivialité.

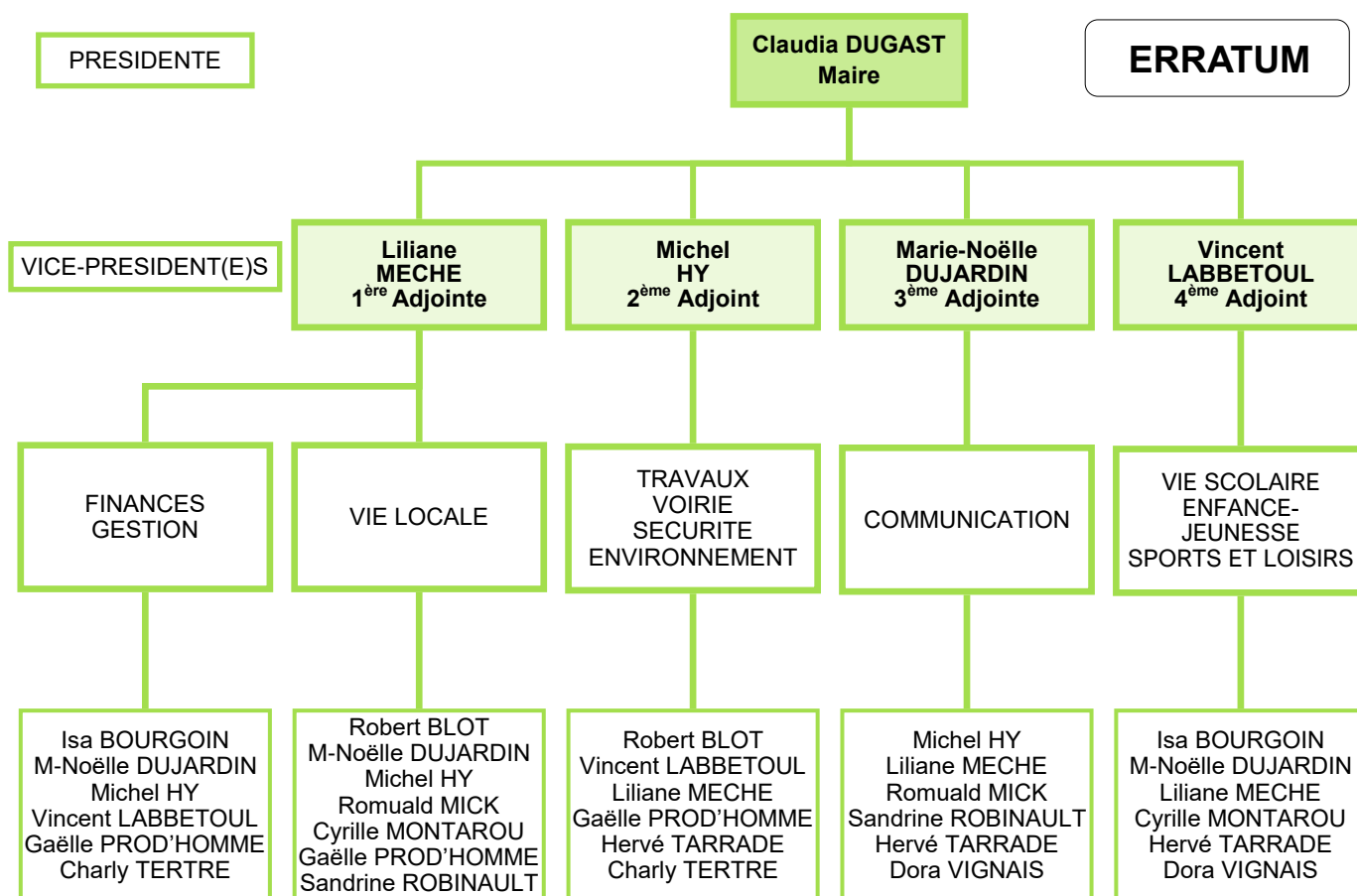
Bel été à tous !

Claudia DUGAST

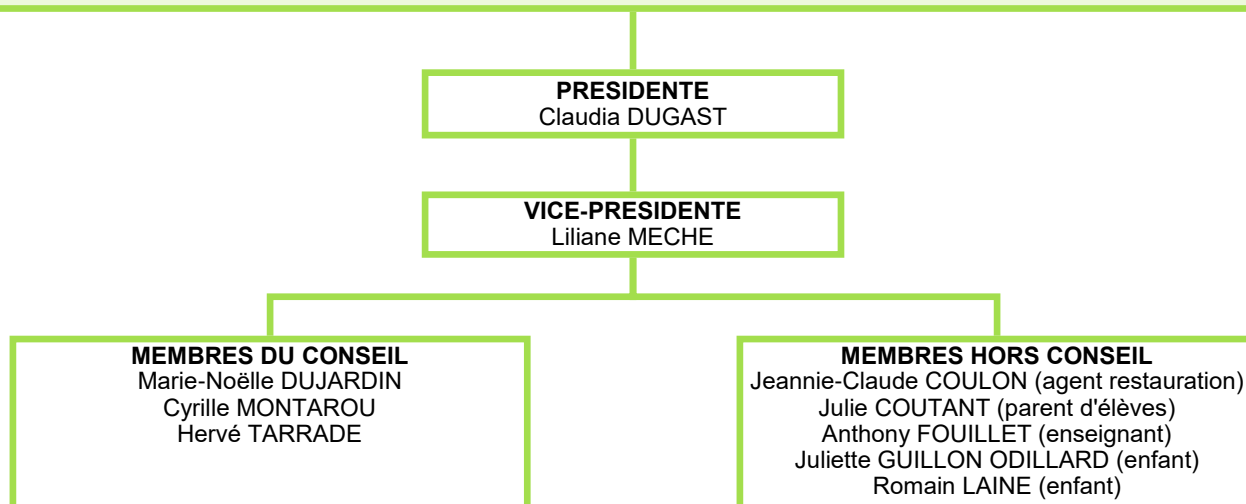
S
O
M
M
A
I
R
E

3	COMMISSIONS
4	FINANCES COMMUNALES
5	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
6	TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020 AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX
7	PERSONNEL COMMUNAL MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE
8	COMMEMORATION DE LA BATAILLE DECHANTELOUP
9	COMMEMORATION DU 8 MAI
10 — 15	TRAVAUX REALISES DANS LA COMMUNE
16	CANTINE SCOLAIRE
17	FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE
18 — 20	REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG
21	LES TILLEULS DE L'EGLISE
22 — 23	GENERATIONS MOUVEMENT AINES SILLE LE PHILIPPE
23	FOOTBALL - BASKET - AMITIES EN MARCHE
24	MOTS CROISES - NUMEROS UTILES

COMMISSIONS MUNICIPALES



COMMISSION CANTINE SCOLAIRE



COMMISSION INTERCOMMUNALE DU GESNOIS BILURIEN

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)



FINANCES COMMUNALES

RESULTAT COMPTABLE 2020

Le Compte Administratif commune 2020 présente :

- un résultat de clôture excédentaire de 829 217,74 € en section de fonctionnement
- un résultat de clôture déficitaire de 41 072,61 € en section d'investissement

Compte Administratif commune 2020	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses en €	Recettes en €	Dépenses en €	Recettes en €
Opérations réelles de l'exercice	526 376,37	818 106,45	162 023,38	285 015,27
Résultat exercice N		291 730,08		122 991,89
Report N-1		537 487,66	- 138 191,48	
Résultat de clôture N		829 217,74	- 15 199,59	
Reste à réaliser N		0	65 873,02	40 000,00
Résultat global 2020		829 217,74	- 41 072,61	

Compte Administratif assainissement

Il permet le financement des infrastructures et leur entretien (station d'épuration, réseaux d'eaux usées...). Il doit s'autogérer, se compenser voire permettre de créer un « stock » pour les investissements futurs et réparations ponctuelles.

Compte Administratif assainissement 2020	Exploitation		Investissement	
	Dépenses en €	Recettes en €	Dépenses en €	Recettes en €
Opérations réelles de l'exercice	81 209,09	127 740,10	26 012,53	37 715,28
Résultat exercice N		46 531,01		11 702,75
Report N-1		127 377,16		180 662,58
Résultat de clôture N		173 908,17		192 365,33
Reste à réaliser N		0		0
Résultat global 2020		173 908,17		192 365,33

SUBVENTIONS 2021

Organismes publics

CCAS	3 000,00
Sous total	3 000,00

Personnes de droit privé

COMMUNE :

Amicale René Langlais	300,00
Basket Club (BCSP)	500,00
Générations Mouvement	300,00
Coopérative scolaire OCCE	1 700,00
Souvenir Français	300,00
FGDON Sillé le Philippe	400,00
Sous total	3 500,00

HORS COMMUNE :

Ligue de défense des animaux	504,00
Restos du Cœur de la Sarthe	410,00
RASED de Bonnétable	200,00
Sous total	1 114,00

TOTAL DEPENSES en €	4 614,00
----------------------------	-----------------

TAXE D'HABITATION

Cette année, la réforme fiscale voulue par les pouvoirs publics entre en vigueur et contribue à la quasi disparition de la Taxe d'Habitation (TH). Cette perte de recettes TH pour la commune sera compensée par la fiscalité départementale. Le taux de Taxes Foncières sur le Bâti en 2020 pour le département (20,72 %) sera en intégralité transféré à la commune dans la Taxe Foncière sur le Bâti (**) (TFB).

Cette taxe restera applicable pour les résidences secondaires à partir de 2023.

LE POTENTIEL FISCAL de la commune dépend de deux taxes à compter de 2021.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité une augmentation de 1,5 % applicable sur le taux des 2 taxes TFB et TFNB (Taxe Foncière sur le Bâti et Taxe Foncière sur le Non Bâti). Pour l'année 2021, la TFB affiche un taux de 43,03 % et la TFNB un taux de 37,77 %.

Avis d'impôt - Taxes Foncières 2021

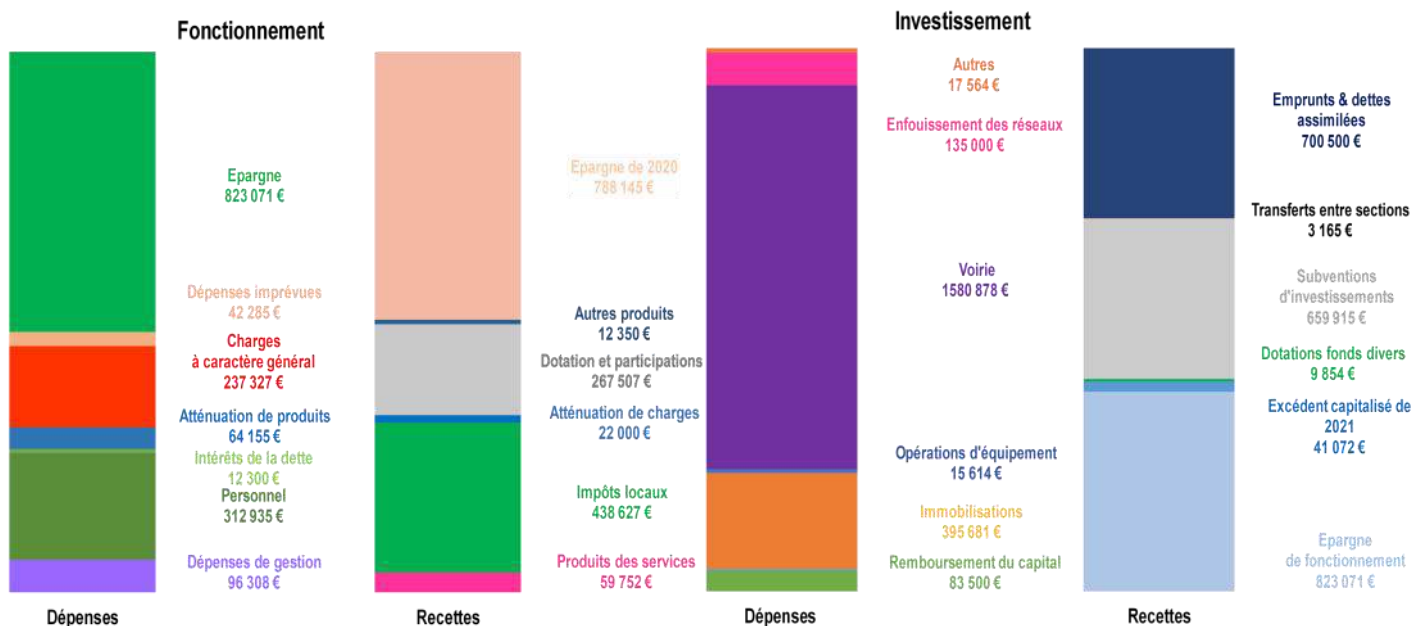
Ne soyez pas surpris en découvrant votre Taxe Foncière 2021 avec un taux de 43,03 % pour la commune.	Taxe Foncière sur le Bâti (**)	Taux 2020	Taux 2021
	Commune	21,67 %	43,03 %
	Département	20,72 %	
	Taxe Foncière sur le Non Bâti		
	Commune	37,21 %	37,77 %

A titre d'illustration, un administré ayant acquitté, en 2020, une TFB sur la part communale et part départementale de 655 € verra celle-ci revalorisée de 9 € en 2021, sur une base de valeur locative identique. La part communale représente la somme de 664 €.

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2021

FONCTIONNEMENT : 1 588 381,13 €

INVESTISSEMENT : 2 237 577,93 €



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

EVACUATION DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION

Comme indiqué dans le dernier magazine, le traitement des boues 2020 suspectées contaminées par la Covid-19 avait été mutualisé avec les communes de Saint Corneille et Parigné l'Evêque afin d'en réduire les coûts.

Le montant global de cette opération, **transport et traitement des boues**, s'est élevé à **11 765,57 € TTC**. Une **subvention** de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne d'un montant de **3 529,67 €** a été accordée à la commune.

Afin de compenser une partie de ce surcoût, une révision par avenant des engagements contractuels du délégataire Suez Eau France a été effectuée pour la période restante du contrat.

Malheureusement, cette année encore, l'épandage des boues de la station d'épuration sera soumis à des contraintes d'évacuation liées à la Covid-19.

RAPPORT ANNUEL 2020 DU DELEGATAIRE SUEZ EAU FRANCE

Quelques chiffres clés :

- Durée du contrat : 10 ans (01/01/2014 au 31/12/2023)
- Réseau total d'assainissement : 8,2 km
- Stations de traitement des eaux usées : 2 (Lagune Hameau de Chanteloup et station d'épuration rue Neuve)
- Postes de relèvement : 4 (Croix du Chaple, Lotissement Montaigu, Passay et rue du Vivier)
- Pluviométrie : 518 mm (2019 : 683 mm)
- Linéaire de réseau curé : 1 036,58 ml (2019 : 350,01 ml)
- Volume d'eau traité : 56 461 m³ (2019 : 45 363 m³)
- Boues évacuées : 22,37 tonnes de matière sèche
- Volume d'eau facturé : 26 703 m³ (2019 : 34 304 m³)
- Nombre de clients en assainissement collectif : 371 (2019 : 371)
- Tarif : 3,41 € TTC/m³ sur la base d'une facture de 120 m³ (2019 : 3,33 TTC/m³)
- Récapitulatif des travaux :
 - Linéaire des réseaux inspectés (inspections télévisées) : 1 037 ml (2019 : 382 ml)
 - Curage réseau : 1 036,58 ml (2019 : 382 ml)
 - Enquête de conformité de branchement (vente et hors vente) : 5 (2019 : 8)
 - Conformité annuelle globale (lagune et STEP) : oui

Un lot de 72 enquêtes contractuelles a été effectué, à la demande de la collectivité, afin de vérifier le bon raccordement des riverains au réseau d'assainissement préalablement aux travaux de réhabilitation de la zone centre bourg (rue Principale et rue Neuve).

A l'issue de ces enquêtes, les propriétaires des deux logements non raccordés ont été avisés de l'obligation de se raccorder.

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS REALISES EN 2020

L'ensemble des travaux et investissements représente un coût global de 75 398 € TTC pour l'année 2020.

DESTINATIONS	MONTANTS	DESCRIPTIONS
Réaménagement du centre bourg	51 320 €	Honoraires maîtrise d'œuvre
Cantine	186 €	Réparation radiateur Achat téléphone
Voirie	13 503 €	Renouvellement de trois poteaux incendie : rue Principale, rue de la Liberté et Vauguérin Elagage des haies Broyage des accotements rue des Courtils Abattage d'arbres morts Curage des fossés Achat d'illuminations de Noël pour la mairie
Atelier technique	1 134 €	Achat perceuse-visseuse, débroussailleuse et compresseur 100 l
Groupe scolaire	57 €	Remplacement déclencheurs d'alarme
Mairie	3 670 €	Achat bornes wifi, licences et logiciels Achat d'urnes électorales Achat d'un réfrigérateur et micro-ondes Installation routeur et mise en place télétravail Installation prises électriques Installation hublot led avec cellule sous préau
Salle polyvalente	1 748 €	Fourniture et pose d'un chauffe-eau
Bâtiments communaux	1 176 €	Fourniture et pose d'une porte d'entrée
Terrains et halle de sports	2 604 €	Intervention sur la pompe d'arrosage du terrain de sports Réparation sur la toiture de la halle aux sports Réparation suite aux dégradations sur le terrain de foot

Les montants indiqués sont exprimés en TTC.

A noter que la commune de Sillé le Philippe verse annuellement une subvention d'investissement pour les travaux de rénovation de l'EHPAD AMICIE à Montfort le Gesnois, à hauteur de 2 164,20 €, depuis l'année 2018 et jusqu'en 2028.

AUDIT ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Un audit énergétique a été réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux par l'entreprise M3E de la Suze sur Sarthe, **le 6 janvier 2021**.

En tant qu'adhérente à l'ATESART (Agence des Territoires de la SARthe), la commune a bénéficié d'une subvention du Département dans le cadre du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique), à hauteur de 50 % du coût éligible HT et dans la limite de 1 500 € par étude pour un bâtiment.

Résultats de l'audit :

- La mairie : le plafond du bâtiment ancien n'est pas isolé ; ce qui entraîne des déperditions importantes de chaleur. La chaudière est ancienne et mériterait d'être remplacée.
- La cantine : le bâtiment n'est pas du tout isolé (murs, plancher et plafond). Les menuiseries, pourtant récentes, montrent des signes d'infiltration. Le chauffage n'est pas performant.
- L'annexe de l'école : le bâtiment est bien isolé.
- La salle polyvalente : le plafond et les murs sont peu isolés et certaines menuiseries fuient.
- La halle aux sports : les vestiaires ne sont pas isolés et les menuiseries fuient.
- Le 50^{ter} rue Principale : les murs et le plancher ne sont pas isolés.

Différentes solutions ont été préconisées par l'entreprise d'audit pour chacun des bâtiments, indiquant le coût des travaux à réaliser et le gain énergétique par an ainsi que la durée de retour sur l'investissement effectué. Certains travaux semblent judicieux et/ou réalisables rapidement, d'autres doivent être réfléchis et budgétés sur les années à venir.

Coût de l'audit : 6 840 € TTC.

Subvention du Département : 2 850 €.

NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL

Le **samedi 13 février** dernier, les personnels de la commune ont été conviés à un temps de rencontre avec le Conseil Municipal, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, pendant lequel chaque salarié(e) s'est vu(e) remettre une carte cadeau multi-enseignes d'un montant de 40 euros et des chocolats en guise de cadeau de fin d'année.

À cette occasion, Madame la Maire a remercié chaque agent pour son implication dans l'exercice de ses fonctions tout au long de cette année compliquée par la crise sanitaire Covid-19. La responsabilité et le travail de chacun(e) a permis d'assurer la continuité du fonctionnement des services dans des conditions sanitaires optimum.



PERSONNEL COMMUNAL

RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF

A la suite d'un stage de deux mois qu'elle effectuait au secrétariat de la mairie, Mme **Sandra BILLOUARD** a été recrutée dans le cadre d'un contrat aidé « Parcours Emploi Compétences », à 20 heures par semaine, pour une durée d'un an renouvelable. Elle a pris ses fonctions **le 5 février 2021** et vient étoffer l'équipe administrative. Elle est en charge notamment de la gestion de la cantine scolaire. Elle assure également l'accueil de l'Agence Postale Communale, en binôme avec Mme Patricia CORBION-TARRADE, un samedi matin sur deux et pendant les congés ou absences.



RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Pour pallier l'absence prolongée de M. Jean-Patrick BRARD, agent technique, M. **Julien GASNOT** a pris ses fonctions au sein de l'équipe technique **le 21 juin 2021**, après une période de stage de quinze jours. Il a également été recruté dans le cadre d'un contrat aidé « Parcours Emploi Compétences », à 20 heures par semaine, pour une durée de neuf mois renouvelable.



Pour ces deux embauches, la collectivité bénéficie d'une aide de l'Etat à l'insertion professionnelle, à hauteur de 40 % d'une base SMIC horaire brut sur 20 heures hebdomadaires, ainsi que d'une exonération de la part patronale des cotisations et contributions sociales. En contrepartie, la collectivité s'engage à former l'agent tout au long de son contrat.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Depuis le 8 février 2021, les horaires d'ouverture au public de la mairie et de l'Agence Postale Communale (APC) ont changé pour permettre une meilleure organisation et gestion de l'accueil du public et, notamment, assurer une continuité du service public lors de l'absence d'un agent administratif.



Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 8h30 à 11h45
Samedi de 9h00 à 11h45
Fermée le mercredi
☎ 02 43 27 51 08
✉ accueil.mairie@sille-le-philippe.fr



LA POSTE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
et samedi de 9h00 à 11h45
Fermée le mercredi
☎ 02 43 29 67 10

COMMEMORATION DE LA BATAILLE DECHANTELOUP

A l'initiative de son Président, M. Philippe PILARD, le comité du Souvenir Français de Sillé le Philippe s'est recueilli au monument aux morts de Chanteloup le **samedi 16 janvier** dernier afin d'honorer les combattants de la bataille de Chanteloup et ainsi commémorer le **150^{ème} anniversaire des combats des 11 et 12 janvier 1871**.

En raison des restrictions sanitaires liée à la Covid-19, cette commémoration s'est faite en comité restreint. Un dépôt de gerbe a eu lieu en présence de Mme la Maire, du Président des anciens combattants, des porte-drapeaux et quelques membres du Souvenir Français.



LA BATAILLE DECHANTELOUP DES 11 ET 12 JANVIER 1871

Le 19 juillet 1870, l'Empire Français déclare la guerre au royaume de Prusse. Les hostilités allaient prendre fin le 28 janvier 1871 avec la signature d'un armistice peu de temps après la bataille du Mans.

Le 5^{ème} bataillon, placé sous les ordres du Commandant ARNOULT, s'est sacrifié pour permettre à la 2^{ème} armée du Général CHANZY, battue et désorganisée après la percée Prussienne au Mans, de se regrouper et de battre en retraite vers Sillé le Guillaume.

Le 10 janvier 1871, le Commandant ARNOULT installe son bataillon formé de 7 compagnies (environ 1 050 hommes originaires de la Gironde) à Saint Corneille, quartier général de l'Etat-major du 78^{ème}.

La stratégie de l'armée prussienne est simple : attaquer la ville du Mans par le Sud, l'Est et le Nord-Est. C'est ainsi que des troupes arrivent par la route de Bonnétable, de Montfort afin de rejoindre Savigné l'Evêque et s'engager vers le Mans.

Le 11 janvier 1871, les combats font rage à Lombron, Montfort le Rotrou et Pont de Gennes, les Girondins attendent l'engagement. Ce sera chose faite quelques heures plus tard où ils jouèrent l'un des premiers rôles pendant la retraite. Le Général JAURES déclara, s'adressant au Général CHANZY : "Mon Général, j'ai la satisfaction de vous annoncer que ce mouvement (la retraite) s'est effectué avec ordre tout en soutenant un vigoureux combat". Il faisait référence aux combats du 12 janvier à Chanteloup et au carrefour de Touvoie, le 5^{ème} bataillon ayant pris part aux deux engagements. Vers 11 heures, les soldats Français (1^{er} et 3^{ème} bataillon appartenant au 78^{ème}) postés sur la crête d'un plateau de Chanteloup subissent les premières attaques.

Le 5^{ème} bataillon du Commandant ARNOULT, appelé en renfort, quitte Saint Corneille et les rejoint. Les ordres qu'il reçoit sont simples : "ne pas chercher à gagner un pouce de terrain mais tenir ferme la position acquise". Le Commandant se sépare, au passage du carrefour de Touvoie, de 3 compagnies pour constituer sa réserve. Cette séparation, qui devait être définitive, arrache au

Commandant cette exclamation "pauvre Bataillon ! Pauvres enfants qui m'avaient été confiés !".

Arrivés sur le théâtre de l'action, les mobiles renforcent les lignes déjà en place et prennent position sur le versant du hameau de Chanteloup en avant de la ferme encore existante de nos jours "La Croix". Cette dernière servira d'ambulance. Le Commandant dispose ses hommes en arc de cercle avec un retour à droite pour parer à une attaque de flanc. La compagnie à cheval reste au centre de son dispositif près de la route. Les Prussiens tentent de s'avancer par la chaussée mais, vigoureusement accueillis par les mobiles, ils sont stoppés nets. Le colonel Prussien, devant la paralysie de ses troupes malgré plusieurs offensives, décide d'envoyer les hommes en renfort pour déborder sur la gauche du lieu-dit "La Heuserie". La distance entre les combattants diminue et le combat se transforme en un duel où nul ne peut se montrer à découvert sans servir de cible à l'ennemi. Le Commandant ARNOULT exécute les ordres reçus à la lettre sans chercher à gagner du terrain et ses hommes repoussent un à un les assauts des soldats allemands. Le Commandement allemand, devant cette situation d'impuissance, renforce considérablement ses troupes avec d'autres bataillons pour rompre les lignes Françaises. Attaqués de toutes parts, nos soldats résistent encore quelques heures mais succombent sous le nombre (20 compagnies contre 10). Le Commandant ARNOULT décide d'activer sa réserve laissée au carrefour de Touvoie. Malheureusement, cette dernière avait reçu l'ordre d'engager le combat sur la route de Saint Corneille pour stopper une colonne allemande, évitant ainsi un débordement par le Sud du dispositif. Vers 4 heures, ne pouvant plus contenir la situation et se sentant encerclé, il cherche une solution pour se dégager de l'étreinte de l'ennemi. A la recherche d'une issue favorable à la retraite, il s'engage avec sa témérité coutumière dans un chemin creux où il tombe foudroyé par une balle à la tempe droite. Les témoignages recueillis incitent à penser que ce chemin devait être celui qui descend de la départementale 301 vers la Croix du Chaple.

Le Commandant, qui n'est pas mort sur le coup, est transporté dans une maison voisine alors auberge de petite importance, maintenant maison de M. BESNIER (ancienne ferme des époux MOITEL). Il meurt vers 5 heures du matin. Cette mort glorieuse est catastrophique voire désastreuse pour la suite de la bataille. En effet, au moment où mourrait le Commandant ARNOULT, les Prussiens lancèrent une offensive générale contre nos positions. Débordés de tous côtés, ils sont obligés d'abandonner les positions après une résistance opiniâtre de quatre longues heures. Mais, ne voulant pas se retirer sans tenter une dernière prouesse, ils exécutent sous les ordres du Capitaine DESGRAVIERS (successeur du Commandant) une contre attaque qui malheureusement échoue et coûte des pertes sensibles. Le reste des soldats se replie vers la ferme de la Croix. Le Capitaine JUNQUET succède au Capitaine DESGRAVIERS gravement blessé. Des renforts (deux compagnies) venant du Vieil hêtre tentent de reprendre les positions perdues et s'élancent à la baïonnette contre les ennemis mais se font cerner et prendre. Les allemands cherchent à isoler la ferme de la Croix et le Capitaine JUNQUET décide de battre en retraite vers Savigné. Pour se frayer un chemin, nos valeureux guerriers exécutent des feux de salve. Au cours de ces derniers, ils entendent des cris "ne tirez pas, nous sommes Français". Les Allemands avaient placés nos premiers prisonniers devant eux pour servir de boucliers humains. Ce procédé barbare permet à l'ennemi de s'approcher et commence alors un corps à corps inégal, nos combattants sont rapidement submergés sous un flot d'assaillants. L'issue est fatale pour nos troupes. Le Colonel BECKENDORFF exhorte aux mobiles de se rendre pour éviter un bain de sang. Un rapport, retrouvé dans les archives de la mairie, justifie l'hommage rendu au courage des mobiles par le

Commandant ennemi. "Les mobiles rabattus sur la route s'aperçoivent qu'ils sont entourés par l'ennemi de toutes parts. Ils veulent résister à tout prix et forme le carré. Par trois fois ce carré fut dispersé et par trois fois il fut reformé. Les Allemands durent le charger à l'arme blanche pour en avoir raison à la faveur d'une sorte d'échauffourée. Cette résistance les étonna et le Major général ennemi félicita le courage de nos troupes et, comme gage de leur valeureuse résistance, ordonna de laisser par exception le sabre aux officiers".

Un officier allemand, qui les comptait, s'écriait avec surprise "Et c'est tout?". Il pensait avoir eu à faire à tout le 21^{ème} corps tant leur opiniâtre résistance laissait supposer un nombre plus important.

Ainsi se termina ce combat, cette lutte acharnée coûte au 78^{ème} 1 500 hommes tués, blessés ou prisonniers. Des 4 compagnies du 5^{ème} bataillon engagées à Chanteloup, 3 seront faites prisonnières, une ayant réussi, à la faveur de la nuit, à passer les lignes allemandes et à rejoindre les 3 compagnies engagées par le combat de Touvoie.

Le 5^{ème} bataillon a joué un rôle principal et le combat de Chanteloup constitue son plus beau fait d'armes. C'est pourquoi ce lieu fut choisi pour ériger le monument commémoratif encore présent de nos jours.

Nota :

Ce récit s'appuie sur les recherches de M. P. DUFOUR, Instituteur honoraire et Secrétaire de mairie à Sillé le Philippe (1957 à 1967).

Merci à lui de permettre à travers son travail de perpétuer le souvenir et d'honorer nos soldats morts pour la France.

Ne les oublions jamais.

Philippe PILARD

Président du Souvenir Français de Sillé le Philippe

COMMEMORATION DU 8 MAI 2021

Cette année encore, les cérémonies de commémoration de la Victoire du 8 mai 1945 se sont tenues sans public et en format restreint, dans le respect des règles sanitaires en raison de la crise sanitaire Covid-19.

Étaient présents à la cérémonie : Mme la Maire accompagnée de sa 1^{ère} Adjointe et du correspondant défense de la commune, le Président des AFN et un porte-drapeau, le Président du Souvenir Français et un porte-drapeau et un musicien.

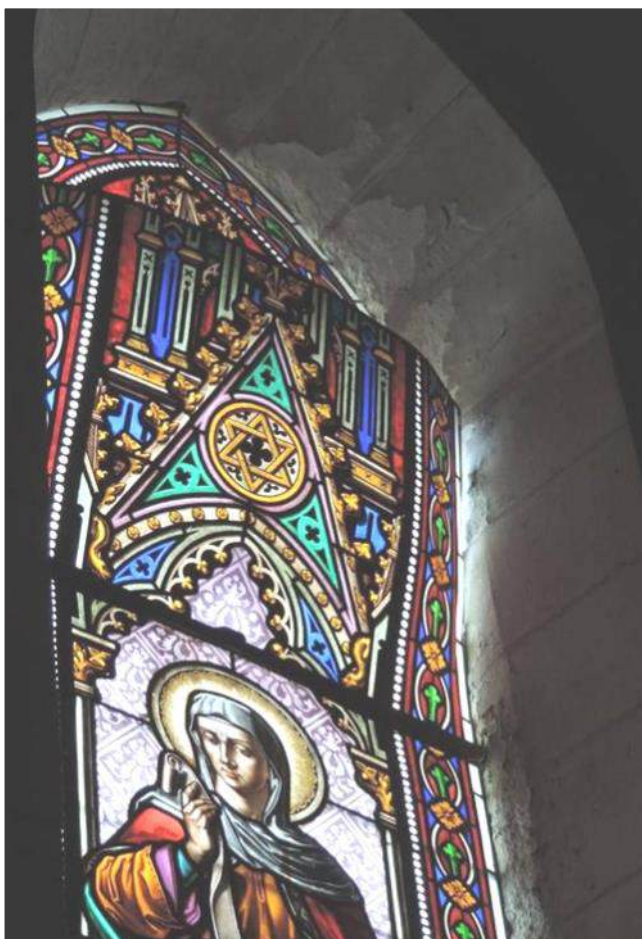
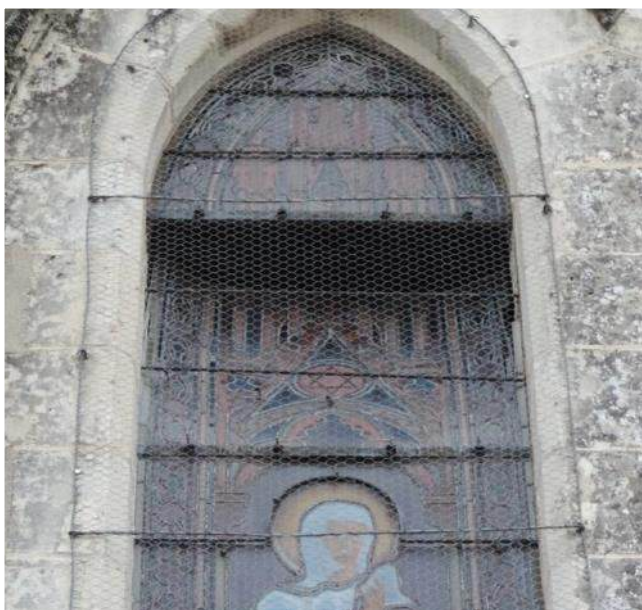


Pour honorer la mémoire des morts pour la France, une minute de silence a été observée, un dépôt de gerbes effectué au pied des monuments aux morts du centre bourg et de Chanteloup et lecture faite de la lettre de Geneviève DARRIEUSSECQ, Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants.



RESTAURATION DE DEUX VITRAUX DE L'ÉGLISE

Début décembre 2020, deux vitraux du transept nord de l'église menacent de tomber à tout moment. Deux panneaux ont subi une importante déformation au fil des années et les vents violents de l'hiver les ont poussés vers l'intérieur de l'église. Ces panneaux, qui ne sont plus maintenus par la structure métallique, demandent une dépose d'urgence et une restauration. Un nouveau coup de vent pourrait les faire tomber et engendrer des dommages très importants.



L'Atelier Vitrail France de Neuville sur Sarthe, spécialisé dans la restauration et la conservation des vitraux, intervient le 17 décembre 2020, dépose les deux panneaux de vitraux et installe une clôture provisoire devant les deux baies.

L'intervention de restauration s'effectue dans leur atelier à Neuville comprenant la remise en plomb des panneaux déposés et la gestion des pièces cassées, conséquence d'une importante déformation du plomb. L'intervention de repose des deux panneaux a eu lieu le 22 décembre 2020.

Le montant des travaux de restauration s'élève à 4 960,80 € TTC. Suite à une expertise, l'assurance a pris en charge une partie des travaux pour un montant de 1 215,50 €.

Un diagnostic a été posé sur l'ensemble des vitraux de l'église. Certains devront également subir une restauration à court terme. Il serait également pertinent de mettre en place une verrière de protection sur toutes les baies afin de protéger la face externe des vitraux contre les agressions extérieures (tempête, pluie, vent et pollution atmosphérique) et d'éliminer les problèmes de condensation en face interne des vitraux qui altèrent les peintures et font apparaître des lichens, des algues et autres micro-organismes.

NETTOYAGE DE LA FAÇADE ET DU PARVIS DE LA MAIRIE

L'année 2020 ayant été très sèche, un arrêté préfectoral visant la limitation de la consommation d'eau au strict minimum avait été mis en place ; raison pour laquelle le nettoyage extérieur de la mairie avait dû être repoussé.



Ce n'est donc qu'au début du mois de décembre 2020 que les agents communaux se sont affairés au nettoyage du parvis de la mairie ainsi qu'aux murs de la façade, avec un nettoyeur haute pression, en ayant pris soin de pulvériser au préalable un anti-mousse professionnel. La rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite, située à l'arrière du bâtiment, a également subi le même traitement.



TRAVAUX ROUTE DES DORISSIERES

Deux samedis de suite, les 21 et 28 novembre 2020, les membres de la commission « Travaux, voirie, sécurité et environnement » s'étaient réunis pour sillonner les chemins et les voiries communales et, plus précisément, faire l'inventaire des travaux à programmer dans les années à venir.

C'est en empruntant la route des Dorissières (face au cimetière) que l'équipe avait pu constater que les véhicules qui l'empruntaient se déportaient sur un des côtés de la chaussée, créant de nombreuses fissures de l'enrobé. Au fil du temps, l'affaissement du talus avait recouvert une partie de la route. A plus ou moins long terme, cette situation risquait de faire des dégradations plus importantes.



Les 22 et 23 décembre 2020, une petite équipe, accompagnée des agents techniques communaux, s'est retrouvée pour effectuer les travaux. Avec une mini pelle, louée pour l'occasion, la terre au pied du talus a été enlevée puis évacuée grâce au prêt d'un plateau benne et d'une remorque agricole.

Afin de rentabiliser la location de la mini pelle, il a été procédé, ces mêmes jours, au décapage et à l'empierrement des chaussées du carrefour du Chêne Lierru et de l'intersection du chemin de la Philippoterie ainsi qu'au curage de quelques mètres de fossé rue des Courtils et rue Principale.

Un grand merci à Stéphane PASQUIER et à Guy TESSIER pour le prêt de leur matériel ainsi qu'à Robert BLOT, Michel HY et Marcel MECHE pour le temps passé sur ce chantier.

Coût de l'opération : 391,27 € TTC
(location mini pelle).



RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE ET DES BRANCHEMENTS

Préalablement aux travaux de réaménagement du centre bourg, il était nécessaire de réaliser des travaux sur le réseau d'eau potable rue Principale et rue Neuve.

Ces travaux de renforcement du réseau d'eau potable étaient déjà à l'étude lors de la mandature précédente et des démarches auprès du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) de la Vive Parance avaient été entreprises pour bénéficier du Programme 2020 de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable sur le territoire syndical.

Le SIAEP (maître d'ouvrage) a confié les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des branchements à l'entreprise DLE Ouest du Mans. La maîtrise d'œuvre a été assurée par l'entreprise SAFEGE – SUEZ Consulting d'Yvré L'Évêque.

Le chantier a débuté **le 31 août 2020**.

Les anciennes canalisations en béton, devenues vétustes et poreuses, ont toutes été remplacées. Les compteurs de toutes les maisons ont également été changés et placés à l'extérieur des habitations pour la plupart.

Les travaux, effectués en trois tranches, ont été réalisés sous route barrée avec une déviation par la RD 301 mais avec un accès possible pour les riverains et les commerces pendant les trois mois du chantier.

Réception du chantier le 29 janvier 2021.

Cet ouvrage a été financé par le SIAEP pour un montant de 275 725 € HT.

Nous remercions Roger MEDARD, Délégué représentant la commune au SIAEP jusqu'aux dernières élections, de nous avoir accompagnés tout au long de ce chantier en nous faisant partager ses connaissances et son expérience.



ABATTAGE DES ARBRES DU LOTISSEMENT DE MONTAIGU

Les travaux d'abattage des arbres de la rue Raphel et de la rue Montaigu ont été engagés dans la **semaine du 8 au 12 février 2021**. Au préalable, chaque riverain avait été informé de cette intervention par un flyer dans sa boîte aux lettres.

En raison de leur grande taille à l'âge adulte (plus de 20 m de hauteur pour 15 m de largeur), les 13 Tulipiers de Virginie, plantés en bordure de ces deux voies, n'étaient plus adaptés à l'environnement du lotissement. D'ailleurs, depuis plusieurs années, diverses plaintes d'habitants du lotissement ont été reçues en mairie dont l'une d'elle a fait l'objet d'une expertise.

Par sécurité et pour stopper les dégradations importantes constatées sur le domaine public (soulèvement de l'enrobé des trottoirs, bombement de la voirie), ils ont été abattus.

D'autres végétaux et/ou aménagements adaptés à l'environnement viendront remplacer ces arbres.

Une convention a été signée avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) en juin pour accompagner les élus dans le réaménagement paysager des espaces verts du lotissement de Montaigu.

Coût de l'opération : 1 992 € TTC

(abattage 13 tulipiers et 1 châtaignier mort + rognage des souches + élagage latéral dans le bois de Montaigu).



RECEPTION DE LA FIBRE OPTIQUE



La réception des travaux de la fibre optique, initialement prévue à l'été 2020 pour la commune de Sillé le Philippe, a été effectuée **le 16 mars 2021** par l'entreprise de télécommunications AXIONE et le syndicat mixte Sarthe Numérique.

Un délai de 3 mois de « gel commercial » après la fin des travaux, imposé à tous les opérateurs par l'ARCEP (Autorité de la Régulation des Communications Electroniques et des Postes), devait être respecté. **La mise en exploitation commerciale a donc pu débuter dès le 17 juin** ; date à partir de laquelle vous pouvez être sollicités par les différents opérateurs présents sur le marché pour le raccordement de la fibre jusqu'à votre habitation.

Pour plus de renseignements : <https://lafibrearrivechezvous.fr/>

ELAGAGE CHEMIN DES MAISONS ROUGES

Interpellés par des riverains que de nombreuses branches mortes tombaient sur leur propriété et par des randonneurs que du bois mort chutait régulièrement sur le chemin, les élus de la commission « Travaux, voirie, sécurité et environnement » se sont rendus au lieu-dit « Les Maisons Rouges » pour voir ce qu'il en était.

Suite au constat que de nombreux arbres étaient en mauvais état, il a été fait appel à un élagueur professionnel pour avis. Son diagnostic était sans appel : 21 acacias étaient morts ainsi qu'un noyer ; conséquence de plusieurs années de sécheresse.

Le Conseil Municipal a donc pris la décision de faire couper ces arbres morts par l'élagueur et de les faire débiter et déblayer par les agents techniques communaux.

Ce bois est proposé à la vente aux habitants de la commune et agents communaux, par délibération du Conseil Municipal, au tarif de **35 € le stère (sans livraison)**. Si vous êtes intéressés, contacter l'accueil de la mairie.

Pour valoriser les branchages, ils ont été réduits en copeaux à l'aide d'un broyeur de végétaux loué.

Ce travail a été réalisé par les élus (Michel et Robert) et Marcel MECHE que nous remercions, avec l'aide des agents communaux. Une partie des copeaux a été utilisée en paillis pour les parterres de fleurs.

Coût de l'opération : 2 611,89 € TTC

(élagage + location broyeur végétaux).



PLANTATION D'UN ARBRE A L'ECOLE

La cour de l'école René Languais manquait d'une zone ombragée du côté du portail de l'entrée principale.

A la demande de l'équipe éducative, les élus de la commune (Charly, Michel et Robert) ont planté un arbre **le samedi 20 mars** dernier. Un **mûrier platane sans fruit** en forme de parasol, idéal pour créer une large zone d'ombre, a trouvé place dans la cour de l'école pour le bien-être des petits et grands.

Coût d'achat de cet arbre : 270,60 € TTC.



REEMPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DE LA HALLE AUX SPORTS

L'entreprise AMCI Métallerie de Bonnétable est intervenue **dans le courant du mois d'avril** pour remplacer la porte d'entrée de la halle aux sports qui, précisons-le, était d'origine. Les vitres étaient brisées, le groom défectueux et le bois très abîmé rendait cette porte non isolante.

La nouvelle porte, vitrée sur la partie haute, est en aluminium, prévue pour du grand trafic, offrant une meilleure sécurité et répondant aux normes thermique et phonique.

Coût de l'opération : 3 849,88 € TTC.



CURAGE DU LAVOIR

Lors de la journée citoyenne du 26 mai 2018, il avait été évoqué, comme atelier possible, de procéder au curage du lavoir municipal du Vivier. Après étude, ce travail beaucoup trop fastidieux pour être effectué avec les moyens mis à disposition, seul l'égouttage des arbres autour du lavoir avait été réalisé. Il avait donc été décidé, à l'époque, de confier ce chantier à une entreprise et de le budgéter aux travaux communaux. Mais, en raison de mauvaises conditions climatiques en 2019 qui ne permettaient pas l'épandage des boues sur les terres agricoles puis le confinement lié à la crise sanitaire Covid-19, le curage du lavoir s'est vu encore reporté d'une année.

C'est seulement **le 19 avril dernier** que l'entreprise VALMAT de Coudray au Perche, spécialisée dans le transport et l'épandage d'effluents, a pu réaliser ce curage.

Préalablement, la bonde du lavoir a été retirée afin de vidanger un maximum d'eau ; opération réalisée en 2 heures et demie environ. Ensuite, les poissons qui colonisaient le lavoir (carpes, carpeaux, gardons et poissons rouges) ont été pêchés à l'épuisette et transférés provisoirement dans de grands récipients.

Il aura fallu ensuite moins de 6 heures de travail aux spécialistes, équipés d'un imposant matériel, pour venir à bout des **40 à 50 m³ de vase**.

Beaucoup d'objets divers et variés ont été retrouvés dans la vase au fond du lavoir : une soixantaine de cannettes de bière, une trentaine de bouteille en verre, une batterie de voiture, des paires de chaussures, une plaque funéraire...



Déchets retrouvés après pompage de l'eau du lavoir

Une fois la bonde remise en place et après une petite heure d'attente, l'élu (Michel) et le bénévole (Marcel MECHE), qui ont supervisé le curage, ont pu relâcher les poissons afin qu'ils retrouvent leur lieu de vie.

Dès le lendemain, l'eau du lavoir avait retrouvé son niveau habituel.

Merci à Michel et Marcel de s'être mouillés !

Coût de l'opération : 2 056,34 € TTC.



CANTINE SCOLAIRE

Depuis le 10 mai 2021, la cantine scolaire est un service municipal.

Compte tenu des difficultés de gestion rencontrées par l'association de la cantine scolaire, après concertation entre la Présidente de l'association, Mme BODENNEC, et Mme la Maire, le Conseil Municipal a délibéré les 20 novembre et 18 décembre 2020 en faveur d'une reprise en gestion communale de ce service.

Par délibération du 19 mars 2021, le Conseil Municipal a créé les emplois nécessaires à la reprise du personnel de l'association et arrêté la date du 10 mai 2021 comme date de transfert du service cantine associatif vers la commune.

Une commission "Cantine scolaire" a été mise en place le 26 mars 2021, présidée par Mme la Maire et constituée de quatre élus, un agent de la restauration, un parent d'élèves, un enseignant et deux enfants.

Composition :

Présidente :

Claudia DUGAST

Vice-présidente :

Liliane MECHE

Membres du Conseil Municipal :

Marie-Noëlle DUJARDIN

Cyrille MONTAROU

Hervé TARRADE

Membres hors Conseil :

Jeannie-Claude COULON (agent restauration)

Julie COUTANT (parents d'élèves)

Anthony FOUILLET (enseignant)

Juliette GUILLON ODILLARD (enfant)

Romain LAINE (enfant)

Suppléants :

Calistine MALET (enfant)

Hugo PARME (enfant)

Dans le cadre de ce transfert, les personnels de l'association de la cantine ont été reçus en entretien par Mme la Maire, sa 1^{ère} Adjointe et la secrétaire de mairie pour leur présenter les conditions de leur transfert, validées par le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale le 28 janvier 2021. Mme Sandrine MERCIER, n'ayant pas souhaité poursuivre son activité au sein de la cantine scolaire, a été licenciée et un recrutement a été effectué.

Personnels de la cantine au 10 mai 2021 :

Jeannie-Claude COULON

Contrat à Durée Indéterminée (CDI) de 32 heures hebdomadaires annualisées.

Anne-Cécile BEILLARD

Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 12 heures hebdomadaires jusqu'au 6 juillet.

Valérie GAREAU

Contrat à Durée Déterminée (CDD) de 8 heures hebdomadaires jusqu'au 6 juillet.

Toutes les trois ont intégré le personnel communal comme adjoint technique territorial.

Le contrat du prestataire SCOLAREST a été poursuivi par la collectivité afin d'assurer la livraison des repas en liaison froide jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020/2021. Les tarifs sont restés inchangés.

Une mise en concurrence sera effectuée durant l'été pour la rentrée 2021.

La municipalité remercie les familles pour leur collaboration dans la mise en place de ce nouveau service.

Pour toute information :

☎ 02 43 27 78 70

✉ cantinescolaire.mairie@sille-le-philippe.fr



Jeannie-Claude

Valérie



Anne-Cécile

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

C'est le **jeudi 20 mai** que le rendez-vous a été pris pour fleurir la commune.

Les agents techniques, les élus (Liliane, Marie-Noëlle et Michel) et Brigitte HY, que nous remercions, se sont retrouvés à l'atelier municipal pour garnir les jardinières, destinées à la mairie, de gauras, isotomas, ipomées et pétunias, et répartir les fleurs pour les parterres du Chaple, du Mortier Charmant, de l'entrée de bourg rue Neuve et du pied de mur de la mairie.

En raison des travaux en cours dans la rue Principale, les parterres du lotissement de la Croix Buisée et du carrefour de la rue des Courtils ne seront pas fleuris cette année.

Grâce au généreux **don d'environ 200 plants de fleurs** (pétunias et œillets d'Inde) de M. et Mme PLESSIS, que nous remercions très chaleureusement, le muret le long de l'école (côté mairie) est égayé par les jolies couleurs lumineuses des pétunias. Quant aux plants d'œillets d'Inde, ils sont venus compléter les plantations au monument aux morts du centre bourg qui avait été fleuri dès le début du mois de mai pour la cérémonie de commémoration du 8 mai.



REAMENAGEMENT DU CENTRE BOURG

Ce projet, initié il y a plusieurs années par la précédente équipe municipale, est entré dans sa phase de réalisation le 8 février 2021.

Dès le 11 décembre 2018, le Conseil Municipal délibère pour valider une convention d'aménagement avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour le projet de réaménagement de la rue Principale et de la rue Neuve.

La commune lance une procédure pour un marché de maîtrise d'œuvre le 22 juillet 2019 et signe l'acte d'engagement le 8 octobre avec l'agence de paysagiste-concepteurs FEUILLE A FEUILLE de Tresson.

La commune s'est efforcée d'être transparente sur ce projet en procédant à diverses communications dès le mois de janvier 2019 et régulièrement par la suite, dans les différents supports de communication de la commune tels que La Lettre de Sillé et le magazine « Regards sur Sillé le Philippe ». Une réunion publique a été organisée le 9 octobre 2020 pour présenter le projet à l'ensemble de la population.

Le 30 octobre 2020, la commune lance une procédure pour le marché public de travaux. Les actes d'engagement sont signés le 11 janvier 2021 avec les entreprises retenues.

Le programme de travaux est divisé en **6 phases** et doit se dérouler de **février à novembre 2021**.

Les réunions de chantier ont lieu chaque vendredi à 14h00 sur site.

C'est l'entreprise de travaux publics COLAS de Champagné qui s'est vu confier les travaux de terrassement, voirie et maçonnerie du centre bourg et ID VERDE de Levallois-Perret l'aménagement des espaces verts, sous la responsabilité du bureau d'études techniques SO.DE.REF de Saint Saturnin et de l'agence de paysagiste-concepteurs FEUILLE A FEUILLE de Tresson.

La semaine précédant le début des travaux, la base vie est installée place de l'Ancienne Gare.

Phase 1 : du cimetière au carrefour de la rue des Courtils

Le lundi 8 février, les ouvriers, à bord de leurs engins, se mettent au travail rue Principale. Mais, les chutes de neige de ce début d'année mettent le chantier à l'arrêt pour quelques jours. L'épisode neigeux passé, l'équipe reprend son activité dans la zone qui couvre l'entrée nord du bourg.

Au fil des jours et de l'avancement des travaux, une partie du mur d'enceinte du cimetière est démolie ; créant un nouvel espace de stationnement plus sécuritaire et accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Un nouveau muret est construit, surmonté d'un garde-corps en ferronnerie. A l'automne, une haie arbustive sera plantée et un nouvel abri installé derrière le mur, côté cimetière, pour isoler ce lieu de recueillement. Deux candélabres ont été implantés pour éclairer ce secteur.

Le cheminement PMR, installé côté pair de la rue, a été conçu sur l'ancien fossé, busé pour permettre l'écoulement des eaux pluviales. Des bordures de trottoir, imposées par les services techniques du département afin de protéger les piétons, ont été positionnées jusqu'au futur plateau qui matérialisera le début de la zone 30, au niveau de l'entrée de la rue de la Futaie.



C'est à partir de ce carrefour que les eaux pluviales sont canalisées par un fil d'eau constitué de trois rangs de pavés et qui s'écoulent jusqu'aux nouvelles bouches d'engouffrement du carrefour de la rue des Courtils. Un espace végétalisé sera aménagé dans l'angle de la rue Principale et de la rue des Courtils ; il y sera planté un arbre et quelques végétaux à l'automne. Enfin, une couche de grave bitume a été appliquée sur la voirie pour permettre une circulation plus aisée en attendant le revêtement final. Du béton a été coulé sur les trottoirs puis bouchardé pour lui donner un rendu esthétique et des propriétés antidérapantes.

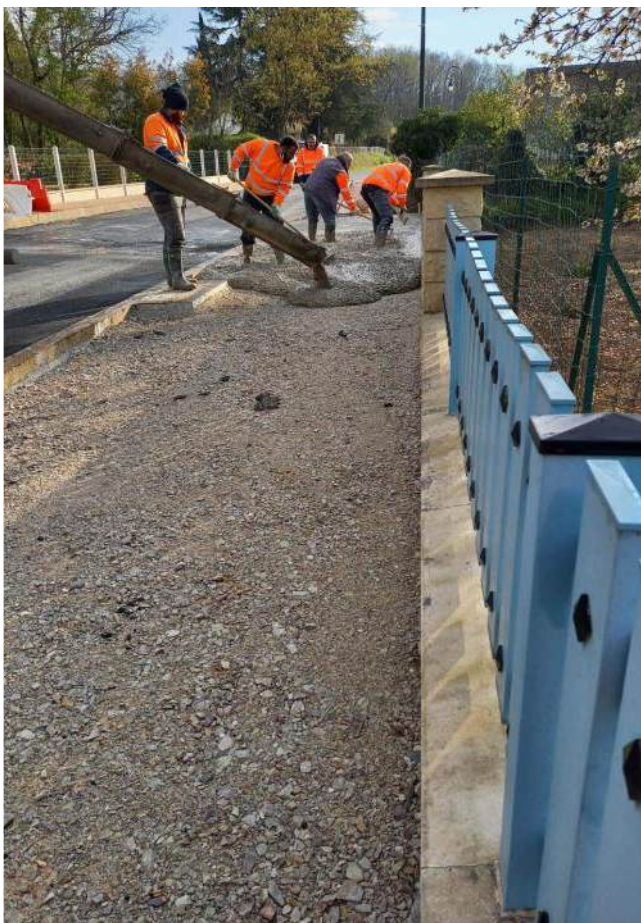




Phase 2 : du carrefour de la rue des Courtils à la boulangerie

La 2^{ème} tranche des travaux a démarré au début du mois d'avril, comme prévu au calendrier. Là aussi, le cheminement piétonnier bétonné s'est vu matérialisé le long de la rue par la pose de pavés en fil d'eau ainsi que le trottoir opposé, gardant çà et là des réserves en pied de mur pour de futures plantations de massifs et plantes grimpantes, en accord avec les riverains concernés.

Dix places de stationnement, nécessaires et réclamées lors de l'élaboration de ce projet, ont vu le jour dans un espace réservé communal à hauteur du numéro 56 de la rue Principale. C'est également à cet endroit qu'a été déménagé le Bouquin'abri, jusqu'alors installé à côté de la boulangerie. Il matérialisera le nouvel arrêt des cars scolaires en direction de Bonnétable.



Phase 3 : abords de l'église

Phase 4 : de la boulangerie au carrefour rue Neuve

La phase 2 du chantier, arrivée à son terme avec une quinzaine de jours d'avance sur la programmation, les équipes commencent à baliser la zone correspondant à la phase 4.

En effet, suite au recours judiciaire en cours au Tribunal Administratif de Nantes concernant l'aménagement des abords de l'église (phase 3) et, en particulier, l'abattage de 14 tilleuls (lire l'article sur les tilleuls), la phase 3 est reportée pour ne pas suspendre les travaux.

Finalement, le Tribunal rendra ses conclusions le 10 mai et les travaux pourront reprendre le cours normal du calendrier.

L'aménagement autour de l'église est en cours de réalisation. Sur la droite du bâtiment, sept places de stationnement ont été créées avec des dalles qui seront engazonnées. Des fosses ont été conçues tous les deux emplacements pour permettre la plantation d'arbustes de haies. Quatre arbres trouveront également place en alignement de l'espace pavé qui mène à la porte latérale du transept nord de l'édifice. Côté sud, les réseaux d'eau et électrique ont été réalisés ainsi que le terrassement pour l'installation d'un module de WC public. L'éclairage de l'édifice a été amélioré. En façade de l'église, les marches de l'esplanade sont en cours de réalisation.

Les nouvelles places de stationnement seront mises en service après leur engazonnement qui sera réalisé à l'automne, tout comme l'aménagement des différents espaces paysagers.

Conscients de la gêne occasionnée, notamment par les nuisances sonores et de circulation, nous remercions les riverains et les commerçants pour leur compréhension.



LES TILLEULS DE L'ÉGLISE

Le 11 mai 2021, les 14 tilleuls du côté droit de l'église ont été abattus dans le cadre du réaménagement du centre bourg. Mais voilà, cet abattage a fait débat et a créé une polémique au sein de la commune alors que les travaux étaient déjà engagés et les matériaux commandés.

L'histoire commence **le 18 février 2021** lorsque tous les membres du Conseil Municipal reçoivent, par mail, un plaidoyer de trois pages, écrit par une administrée, sensibilisant les élus sur l'importance de ces tilleuls.

Courant février, Mme la Maire a plusieurs occasions d'échanger avec cette personne qui dit ne pas avoir été informée de la réunion publique qui s'est tenue le 9 octobre 2020, malgré les flyers distribués dans chaque boîte aux lettres, les affiches et la diffusion dans La Lettre de Sillé N°66. Mme la Maire la rencontre à la mairie **le samedi 13 mars**, en présence des Adjoints, afin de lui présenter le projet de réaménagement du centre bourg dans son ensemble, comme cela a été fait pour plusieurs administrés qui en ont fait la demande.

Le 17 mars, les membres du Conseil Municipal reçoivent un 2^{ème} mail de cette même personne qui, le même jour, cloue avec une autre administrée une affiche « Sauvons la vie de nos tilleuls » sur chacun des 14 troncs.

Le vendredi 19 mars à 20 heures, peu avant la tenue du Conseil Municipal à la salle polyvalente (à huis clos en raison des conditions sanitaires et du couvre-feu), ces deux administrées distribuent à chacun des élus une 3^{ème} lettre pour la défense des tilleuls. Le sujet est abordé dans les questions diverses en fin de Conseil et chacun s'exprimera sur la situation. L'ensemble des élus présents, bien que sensibles à la préservation de la nature, confirme la poursuite du projet tel qu'il a été prévu au marché de travaux, pour ne pas pénaliser financièrement la commune à ce stade d'avancement du projet. En effet, après échanges avec la maîtrise d'œuvre, la remise en cause de l'aménagement des abords de l'église entraînerait un surcoût non négligeable lié notamment à la refonte complète du projet et aux dépenses de matériaux déjà engagées.

Le samedi 20 mars, à la sortie de la messe, les paroissiens, enfants et adultes, sont invités à signer une pétition. Par la suite, les Silléens seront également sollicités pour la signer, en porte à porte, à la sortie de l'école, chez des commerçants. La pétition est placardée sur l'abribus de la place de l'Ancienne Gare, sur le panneau de randonnée ainsi que sur un tableau à l'entrée du chemin de l'école. Un collectif « Sauvons les tilleuls » se forme et prend contact avec la presse locale.

Le 8 avril, la journaliste du Maine Libre contacte Mme la Maire et lui propose un droit de réponse. L'article paraît le samedi 10 avril (sans la photo prévue du projet). Ce même samedi, des inscriptions « SOS » sur la moitié des tilleuls sont découvertes. Mme la Maire porte plainte à la gendarmerie de Savigné l'Evêque pour dégradation de biens publics.

Le dimanche 11 avril à 15 heures, un rassemblement du collectif a lieu sur le site. Les médias locaux sont présents : un article est publié dans le Maine Libre et le Ouest-France, et un reportage est diffusé sur LMTV Sarthe le 15 avril.

En parallèle, une pétition pour les tilleuls est lancée sur internet, relayée par les réseaux sociaux, et les internautes de tous horizons font parfois preuve de violences verbales.

Le 12 avril, un référé d'urgence est déposé au Tribunal Administratif de Nantes par M. et Mme Michel LELIEVRE (demandeurs) à l'encontre de la commune pour faire entrave aux travaux de la place de l'église et, plus particulièrement, à l'abattage de 14 tilleuls. Il est rejeté par le juge **le 16 avril**. Ce même 16 avril, une requête en annulation des décisions attaquées et une requête en « référé-suspension » dans le but de suspendre l'exécution des travaux autour de l'église (dont l'audience au Tribunal est fixée le 4 mai) sont déposées par les demandeurs.

Mme la Maire fait appel à Maître Guillaume COLLART (Cabinet FIDAL), avocat au barreau du Mans, pour défendre la commune. Mme la Maire et la secrétaire de mairie, Aurélie DESCROIX, travaillent conjointement avec l'avocat afin de rassembler toutes les pièces justifiant chaque point de la requête. La commune doit apporter la preuve que toutes les décisions, en amont du commencement des travaux, ont été prises en toute légalité.

Le 29 avril, 30 Silléens déposent un mémoire en intervention volontaire, en soutien des requêtes introduites devant le Tribunal par M. et Mme LELIEVRE.

Le 4 mai, sept minutes avant l'audience au Tribunal, l'avocat des demandeurs dépose des pièces complémentaires au dossier dont la pétition qui fera état de 104 signatures de Silléens adultes parfaitement identifiés (Nom, adresse et signature). Le juge entend néanmoins les parties mais repousse sa délibération pour étudier les derniers documents.

Le 10 mai, Me COLLART informe Mme la Maire que le juge a statué en faveur de la commune et que la requête en « référé-suspension » a été rejetée.

Le 11 mai, jour de l'abattage des tilleuls, quelques membres du collectif se rendent à l'église et font sonner les cloches pendant plus de cinq heures ; ce qui donnera lieu à plusieurs plaintes de riverains en mairie.

Le dimanche 16 mai, les membres du collectif plantent 14 croix blanches à l'emplacement des tilleuls abattus ; manifestation relayée dans la presse locale.

Le 7 juin, les demandeurs confirment le maintien de leur requête en annulation auprès du Tribunal.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la suite de la procédure.

Honoraires d'avocat déjà réglés par la commune pour cette procédure judiciaire : 2 092,80 € TTC.



GENERATIONS MOUVEMENT AINES SILLÉ LE PHILIPPE

JOURNEE A L'AUBERGE GRAND MAISON AU COCHON GRILLE LE 22 OCTOBRE

Accueil à l'auberge, rencontre avec notre guide pour partir à la découverte de la richesse du Perche : châteaux, manoirs, fermes fortifiées, étangs, forêts, pâturages...

Visites du château Vauban à La Loupe, du château des Vaux, somptueuse demeure avec ses jardins à la française, des étangs de Perruchet.

Retour à l'auberge pour un déjeuner de cochon grillé à la broche. Après-midi découverte du parc animalier. Exposition et vente de produits régionaux.

Très belle journée où chacun était très heureux de pouvoir se retrouver.



ASSEMBLEE GENERALE LE 11 MAI

Cette année, exceptionnellement, l'assemblée générale a eu lieu par correspondance en raison de la crise sanitaire Covid-19 : **83 votants**.

Approbation du rapport d'activité, du rapport financier et affectation du résultat.

Election du tiers sortant : Daniel COUTARD.
Nouvelle administratrice : Lydie ROCLIN.



Composition du nouveau bureau :

Président : Daniel COUTARD

Vice-présidente : Monique TROUILLET

Secrétaire : Annette PISSOT

Secrétaire adjoint : Joël AUBRY

Trésorière : Janine GUILLET

Vice-trésorière : Monique TROUILLET

Responsables voyages : Daniel COUTARD et Monique TROUILLET

Membres : Josiane LETOURNEAU, Martine COCHIN, Lydie ROCLIN et Michel DULUART.

Le Conseil d'Administration et moi-même souhaitons la bienvenue à la nouvelle administratrice.



RANDONNEE PIQUE-NIQUE A TUFFE LE 21 JUIN

Départ de la rando du parking du plan d'eau : pour la grande (12 km), très beau parcours ; pour la petite (5 km), parcours par le château de Chéronne.

Pique-nique dans l'abbaye du prieuré suivi d'une visite libre de l'abbaye, en passant par les jardins. Très beau site et visite très enrichissante. Journée très conviviale.





Vendredi 2 juillet : journée détente avec randonnée le matin, barbecue le midi, jeux divers l'après-midi
 Mercredi 21 juillet : concours de boules interclubs
 Lundi 26 juillet : bal annuel avec Nicolas DEVOIR (viennoiserie offerte)
 Mercredi 18 août : concours de boules interclubs
 Mardi 14 septembre : sortie du club, 2^{ème} partie de la Normandie
 Vendredi 17 septembre : concours de boules interne
 Lundi 20 septembre : randonnée pique-nique
 Jeudi 23 septembre : journée rencontre
 Mercredi 6 octobre : concours de belote interclubs
 Mercredi 1^{er} décembre : concours de belote interclubs
 Mardi 14 décembre : repas de fin d'année (paiement de la cotisation 2022)

Tous ces rendez-vous sont susceptibles d'être modifiés en raison des conditions sanitaires du moment. Nous avons repris les randonnées tout en respectant les mesures barrières.

ACTIVITES

Tous les vendredis : entraînement boules à 13h30.
 Tous les lundis : randonnées. Départ à 9h00 du terrain de sports de Sillé (horaire d'été). Randonnées à l'extérieur les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} lundi du mois.
 Tous les samedis : marche nordique. Départ à 9h00 du terrain de sports de Sillé.

ADHESION

Tout le monde peut adhérer à notre Mouvement : jeunes, moins jeunes, retraités ou non. Vous souhaitez pratiquer une activité, vous faire plaisir, partager une passion, vous investir... Alors, n'hésitez pas à venir nous rejoindre !

Contact : ☎ 06 29 66 70 00

✉ gmv.ainessillephilippe@gmail.com.

FOOTBALL

Cette saison, malheureusement, notre championnat s'est arrêté fin octobre 2020 et n'a pas repris. Pour nous, c'est une saison blanche mais nous restons très actifs pour nos licenciés, dirigeants et bénévoles dans la perspective de la rentrée début septembre 2021, avec la reprise de notre championnat pour nos deux équipes qui évoluent en D3 et D4. Pour la prochaine saison, l'objectif pour notre équipe A est de monter en D2 et pour notre équipe B de jouer le haut du tableau voire une montée en D3.

Le CSSP a prévu d'organiser deux tournois au mois de juillet : les samedis 3 et 31 juillet avec la participation de 24 équipes.

Tout le club remercie la mairie d'avoir appliqué de l'engrais sur nos deux terrains de foot.

BASKET

Cette année sportive 2020/2021 a malheureusement été bouleversée par la crise sanitaire et, par conséquent, l'arrêt des championnats pour nos six équipes engagées. Cependant, grâce aux dernières annonces gouvernementales, les entraînements ont pu reprendre. Afin de préparer au mieux la saison sportive prochaine, **le club de basket recherche activement des bénévoles** : membres du bureau, responsables d'équipe, arbitres ou pour tout autre mission telle que l'organisation de manifestations...

N'hésitez pas à échanger avec nous : secrétariat.bcspp@gmail.com.
 Votre club doit perdurer à Sillé le Philippe !

AMITIES EN MARCHE



Nos activités ont été perturbées, durant l'année 2020, par la pandémie Covid-19.

Nous comptons **23 adhérents**, en diminution pour cause de pépins physiques et abandons pour diverses raisons. Certains ont eu peur d'attraper la Covid-19.

Nos adhérents ont fait preuve de solidarité. La philosophie de notre association est la convivialité, l'amitié et la motivation. Notre but est d'éviter de grossir démesurément afin de garder cet état d'esprit.

Hors périodes de confinement, nous avons organisé, dans le respect des règles de distanciation, **30 randonnées qui ont regroupé 250 participants**. Pour la deuxième rando organisée, il y a eu 19 randonnées avec 57 participants.

Pour 2021, nous avons repris le rythme normal de nos randonnées, toujours dans le respect des gestes barrières. Pendant le confinement, nous avons pu

randonner sur Sillé et les communes environnantes ; la limite des 10 km autour de Sillé entrant dans le périmètre de nos sorties. Nous avons suspendu notre sortie mensuelle jusqu'à nouvel ordre.

Nous organisons **2 randonnées le jeudi matin** avec un départ à 9h00 de la place de l'Ancienne Gare : une première d'environ 3 heures et 12 km et une deuxième plus courte.

Aucune réservation n'est demandée, les randonneurs participent suivant leur disponibilité.

Cette année, en raison des règles sanitaires, nous n'avons pas pu tenir notre assemblée générale en présentiel mais nous avons adopté une consultation papier.

Composition du bureau :

Président : Claude ROSSIGNOL

Vice-présidente : Huguette CHARPENTIER

Secrétaire : Claire PRUDHOMME

Trésorière : Liliane DIVARET

MOTS CROISES DE SILLE

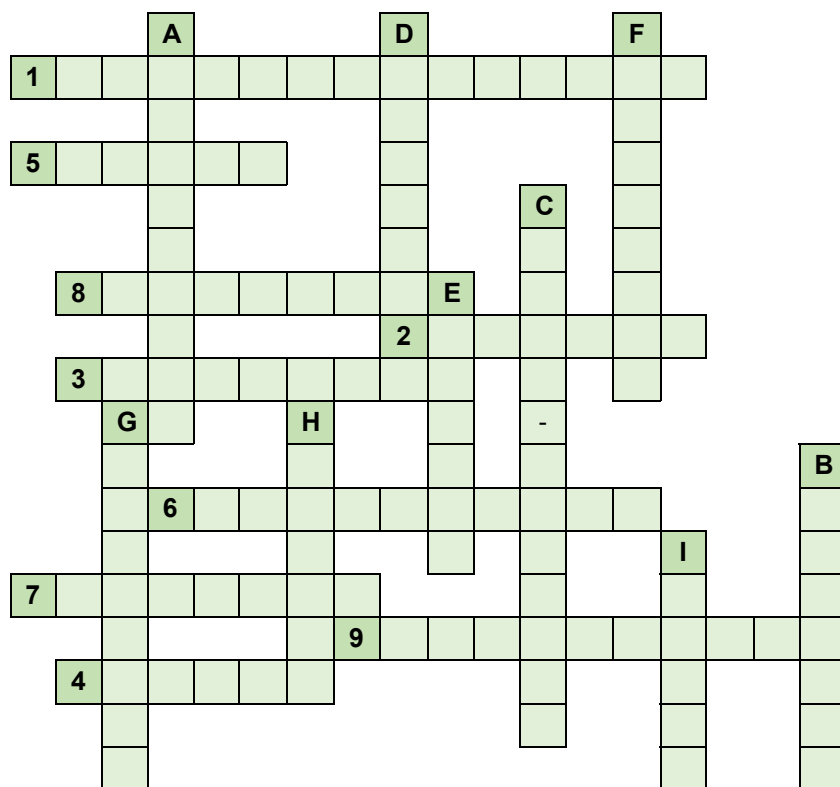
HORIZONTAL

1. Elle traverse le centre bourg
2. Les femmes y travaillaient debout
3. On lui doit l'église actuelle
4. Numéro du jour du fleurissement
5. Philippe lui a succédé
6. Il alimente une légende
7. Une des communes limitrophes
8. Habitant de la commune
9. Anagramme de chaloupent

A vous de jouer !

VERTICAL

- A. Ennemis de 1871
- B. Il a 5 étoiles
- C. Elle serpente du côté du château
- D. Il trône sur les Hauts de Montaigu
- E. Elle informe chaque mois
- F. René célèbre
- G. Il est l'auteur des fresques de l'église
- H. Première femme Maire
- I. 2 sur le blason



Solution :
 1. DÉPARTEMENTALE, 2. LAVOIR, 3. INCENDIE, 4. VINGT, 5. BRÛLE, 6. SOUTERRAIN, 7. BEAUFAY, 8. SILLEEN, 9. CHANTELOUP
 A. PRUSSEIENS, B. CAMPING, C. VIVE-PARENCE, D. MOULIN, E. LETTRE, F. LANGLAIS, G. LEFEUVRE, H. DUGAST, I. CLEFS.

NUMEROS UTILES

MAIRIE

Accueil ☎ 02 43 27 51 08
 Fax ☎ 02 43 27 39 66
 Permanence soir et week-end ☎ 06 37 23 51 43

Mail : mairie-de-sille-le-philippe@wanadoo.fr

Site internet : www.sille-le-philippe.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 11h45

Samedi : de 9h00 à 11h45

Fermée le mercredi

AGENCE POSTALE COMMUNALE ☎ 02 43 29 67 10

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi : de 9h00 à 11h45

Fermée le mercredi

GROUPE SCOLAIRE RENE LANGLAIS ☎ 02 43 27 53 46

ACCUEIL PERISCOLAIRE ☎ 09 67 48 53 46

CANTINE SCOLAIRE ☎ 02 43 27 78 70

POMPIERS

Appeler le 18 ou 112

SAMU

Composer le 15

GENDARMERIE pour toute urgence, jour et nuit

Composer le 17

Savigné l'Evêque

☎ 02 43 27 50 11

CURE DE LA PAROISSE :

Abbé Philippe CHEREL

☎ 02 43 27 50 62

Site internet : paroisse-de-savigne.over-blog.fr

EDF : Dépannage électricité 24h/24h - 7/7

☎ 09 726 750 72

www.edf.fr

VEOLIA – EAU

☎ 0 969 323 529

www.eau.veolia.fr

SUEZ EAU FRANCE – Assainissement

☎ 0 977 401 129



INFIRMIERE : Gaëlle BUET

Sur rendez-vous uniquement

☎ 06 51 92 05 66